



Modalités de passage des épreuves orales du CCMP

Ponts ParisTech, ISAE-SUPAERO, ENSTA Paris, TELECOM Paris, MINES Paris,
MINES Saint Étienne, MINES Nancy, IMT Atlantique, ENSAE Paris, CHIMIE ParisTech - PSL

Ce rapport est la propriété du GIP CCMP. Il est publié sur le site selon les termes de la licence :

[Licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de Modification 3.0 France.](#)



Introduction

Ce bref document décrit la procédure de passation des épreuves orales du CCMP.

Il s'agit d'un complément des informations contenues dans le Règlement du Concours commun Mines-Ponts, document officiel, disponible sur le site web du concours :

<https://www.concoursminesponts.fr>

Sur ce site, est aussi disponible le « Rapport de l'oral ». Vous trouverez des exemples détaillés dans ses annexes. Nous vous invitons à les découvrir.

Bonne lecture!

1 L'organisation des oraux du CCMP

Les épreuves d'admission pour les 4 filières, MP, MPI, PC et PSI, sont des épreuves orales en :

- mathématiques,
- physique,
- français, et
- anglais.

Ces épreuves (**MPFA**, dans la suite) sont **obligatoires** pour l'admission. Tous les candidats admissibles, toutes filières confondues, doivent passer ces 4 épreuves orales.

Il faut rajouter à ces épreuves, le résultat des Travaux d'Initiative Personnelle Encadrés (**TIPE**). Pour ce qui concerne les **TIPE**, il convient de se reporter au chapitre particulier du Règlement du concours traitant de cette épreuve (voir [WEB](#)).

Selon la filière, les candidats passent des épreuves complémentaires sous la forme de Travaux Pratiques (**TP**, dans la suite) :

- Les candidats de la filière MPI passent un TP d'informatique. Cette épreuve a lieu en région parisienne.
- Les candidats de la filière PC passent, un TP de physique ou un TP de chimie ; un tirage au sort départage la moitié des admissibles à passer le TP de physique, l'autre moitié le TP de chimie. Le TP de chimie a lieu à Paris, le TP de physique en région parisienne.
- Les candidats de la filière PSI passent, un TP de physique ou un TP de sciences industrielles ; un tirage au sort départage la moitié des admissibles à passer le TP de physique, l'autre moitié le TP de sciences industrielles. Le TP de sciences industrielles a lieu à Paris, le TP de physique en région parisienne.

Les épreuves de **TP** sont **obligatoires** pour l'admission.

Tout candidat, toutes filières confondues, peut choisir de passer une épreuve facultative de langue, parmi les 7 langues suivantes : allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais ou russe. Le choix de la langue de l'épreuve facultative se fait au moment de l'inscription au concours. Il n'est pas obligatoire, mais ayant pris la décision de vous inscrire dans cette épreuve facultative, la présentation à l'épreuve est obligatoire. Toute absence non justifiée à cette épreuve entraînera automatiquement l'attribution de la note 0.

Le schéma de la figure 1 synthétise l'ensemble des épreuves orales par filière.

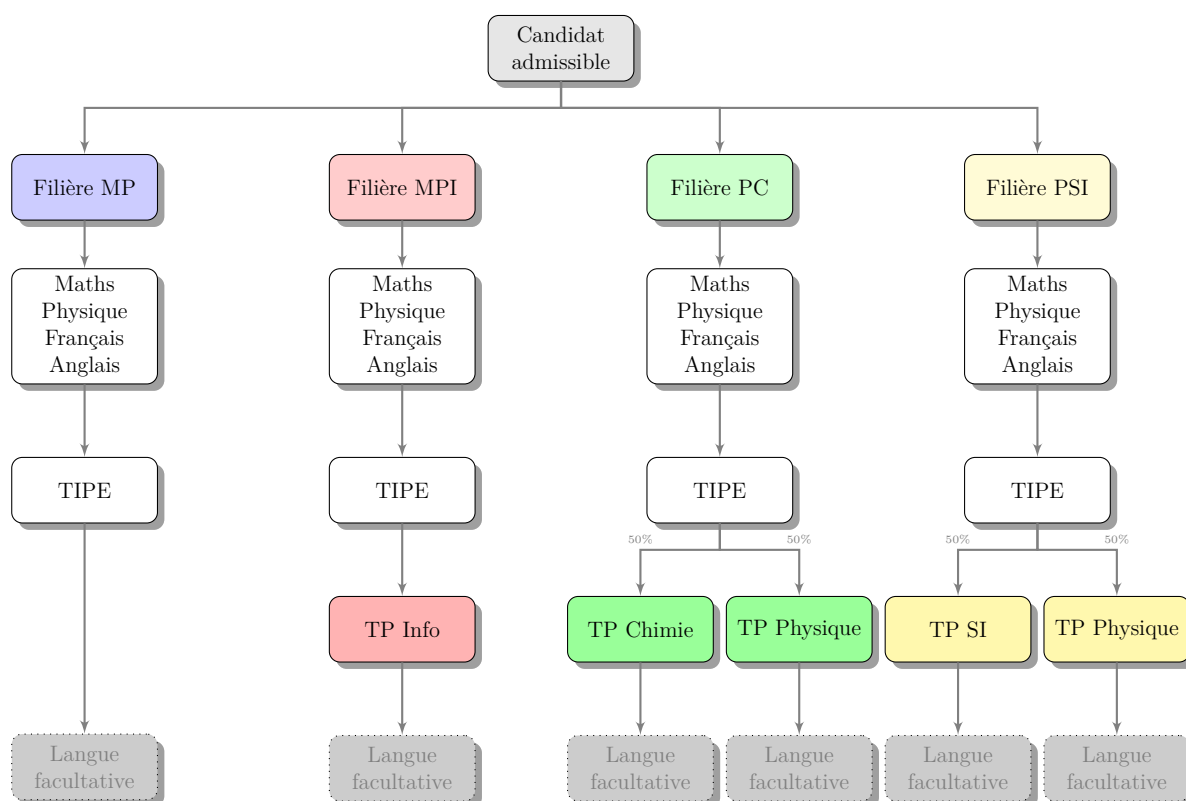


FIGURE 1 – Schéma des épreuves orales des filières MP, MPI, PC et PSI

2 Les centres d'oral

Les centres d'oral sont les suivants :

- à Paris,
 - Chimie ParisTech-PSL, 11 rue Pierre et Marie Curie, 75005 PARIS,
 - Université Paris Cité - Campus Saint-Germain-des-Prés, 45 Rue des Saints Pères, 75006 Paris,
 - MINES Paris, 60 boulevard Saint Michel, 75272 PARIS CEDEX 06,
 - Lycée Buffon, 16 boulevard Pasteur, 75015 PARIS.

- en région parisienne,
 - École des Ponts ParisTech, 6, 8 avenue Blaise Pascal, Cité Descartes, Champs S/Marne, 77455 MARNE LA VALLEE - CEDEX 2,
 - ENSTA Paris, 828 Boulevard des Maréchaux, 91762 PALAISEAU CEDEX,
 - ENSAE Paris, 5 Avenue Henry Le Chatelier, 91120 PALAISEAU,
 - TELECOM Paris, 19 Place Marguerite Perey, F-91120 Palaiseau.

3 Le calendrier et la séquence de passage

Les épreuves orales du CCMP se déroulent selon le calendrier défini dans le « Règlement du concours », et affiché dans le site du CCMP www.concoursminesponts.fr.

Pour les filières MP, PC et PSI, les candidats sont répartis entre 4 séries, chaque série correspondant à une semaine d'oral, selon le calendrier, comme indiqué dans la figure 2.

Pour la filière MPI, les candidats sont répartis entre 3 séries, chaque série correspondant à une semaine d'oral, comme indiqué dans la figure 3.

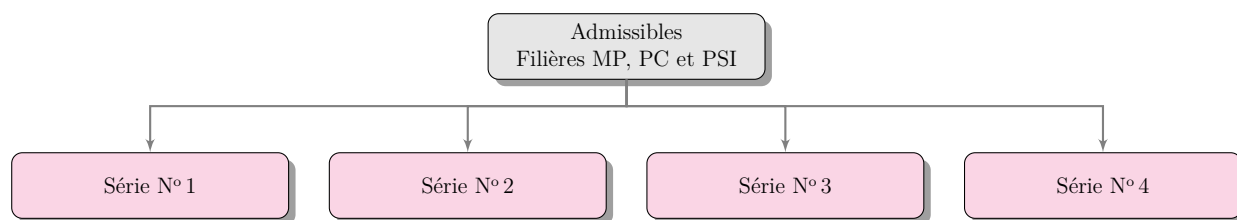


FIGURE 2 – Séries des filières MP, PC et PSI

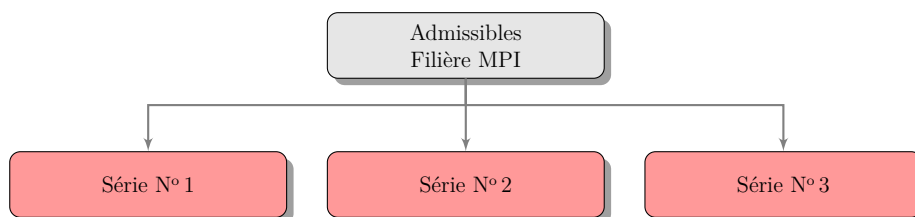


FIGURE 3 – Séries de la filière MPI

Le calendrier de passage d'une épreuve orale s'articule en trois parties :

1. **Affectation d'une série de passage ;**
2. **Journée de passage dans la série affectée ;**
3. **Détermination de l'heure et le lieu de passage avec l'édition de la convocation.**

3.1 Série de passage

Le numéro de la série de passage de chaque candidat sera disponible sur la page « Espace candidat » du site du concours (<https://www.concoursminesponts.fr>).

Il permet de connaître la semaine de passage et les centres d'oral pour les 4 épreuves **MPFA** et les épreuves facultatives de langues, hors épreuves de **TP**.

Chaque candidat est affecté à une équipe de 4 examinateurs : un en maths, un en physique, un en français et un en anglais. Il ne pourra pas changer d'équipe pour les 4 épreuves **MPFA**.

3.2 Jour de passage

Les jours de passage d'un candidat dans une série seront consultables sur la page « Espace candidats » du site www.concoursminesponts.fr.

Il permet de programmer la semaine d'oral à partir des jours de passation. Il est vivement recommandé de vérifier l'adresse du lieu de passage figurant sur l'emploi du temps.

3.3 Heure et lieu de passage - Convocation

Les créneaux et lieux de passage des **TP** sont fixés chaque jeudi précédent la semaine de passage. Ils figureront sur la convocation. Aucune autre épreuve n'est programmée le jour du **TP**.

4 Bon à savoir...

- Une tenue correcte est exigée.
- Les épreuves facultatives de langues, ainsi que les **TP**, peuvent être programmés sur un site différent que les lieux de passation des épreuves **MPFA**.
- Les épreuves facultatives de langues, ainsi que les **TP**, peuvent être programmées un samedi ou un dimanche. L'organisation du concours veille à respecter les délais de déplacement.
- Le candidat se présentera au centre d'oral muni d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Les candidats devront se conformer avec exactitude aux horaires qui leur sont indiqués. Tout candidat qui ne se présente pas à l'appel de l'examineur sera considéré comme ayant renoncé à l'épreuve et se verra attribuer la note de 0.
- Dans le cas exceptionnel d'une demande de report d'épreuve dans la semaine, les candidats devront prendre contact personnellement et au plus tôt avec le correspondant du centre d'oral concerné.
- Les changements d'équipe ainsi que de semaine d'oral ne peuvent être autorisés qu'à titre exceptionnel, ou pour cas de force majeure, notamment pour raison médicale impérative, sur présentation d'un justificatif médical.

- Pour rappel, le choix d'une langue facultative à l'oral **n'est pas obligatoire**. Par contre, l'inscription à une épreuve de langue facultative rend la **présentation à l'épreuve obligatoire**.
- Tout candidat absent à plus de deux épreuves orales est non classé, épreuve de langue facultative incluse.
- Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, doit être communiqué au concours, au plus tôt, en utilisant la messagerie SCEI. Elle n'annule pas l'inscription.
- Pour rappel, les téléphones portables doivent être **ÉTEINTS** dans la salle d'examen l'oral et ce pendant **TOUTE** la durée de l'oral.

Bonne chance !

